



DIEC/22-951-1685 du 05/12/2022

CERTIFICATIONS EN LANGUES ALLEMANDE, ANGLAISE ET ESPAGNOLE - SESSION 2023

Références : circulaire nationale du 27/10/2021 - BOEN du 09/09/2021 relatif à la certification en allemand, anglais et espagnol - note de service du 05/07/2022 DGESCO C1.3 - BOEN N° 29 du 21/07/2022

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IA IPR de langues allemande, anglaise et espagnole, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat - Les chefs d'établissement des collèges publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. CHLEMAIRE - Tel : 04 42 91 71 98 - Mail : olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr - Mme NOISEAU - Tel : 04 42 91 71 97 - Mail : melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

La certification en langues vivantes étrangères est gérée par les services de la division des examens et concours du rectorat.

Vos interlocuteurs :

- | | | |
|-------------------------|-------------------|----------------|
| ✓ pour les sujets : | Afife BOUANANI | 04 42 91 71 72 |
| | Valérie DRAI | 04 42 91 71 77 |
| ✓ pour l'organisation : | Mélanie NOISEAU | 04 42 91 71 97 |
| | Olivier CHLEMAIRE | 04 42 91 71 97 |

Cette note a pour objet de préciser l'organisation académique de la certification en langues de la session 2023 pour les trois langues suivantes :

- Allemand
- Anglais
- Espagnol

PRESENTATION

La certification en langues est un outil d'évaluation adossé au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) proposé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en partenariat avec des organismes certificateurs internationaux reconnus : la Kultusministerkonferenz (KMK) pour l'allemand, le Cambridge Assessment English pour l'anglais, et l'Instituto Cervantes pour l'espagnol.

Proposées à des niveaux et des publics différents, les certifications sont pleinement intégrées à un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration du niveau des élèves en langues étrangères. Elles permettent de reconnaître et valoriser leurs compétences linguistiques. Pour les professeurs, les certifications sont également un levier de formation en matière d'évaluation calibrée au CECRL. Elles s'inscrivent en cohérence avec les autres dispositifs d'évaluation en langue mis en place par le ministère (Ev@lang collège, attestation de langue adossée au baccalauréat, évaluation CEDRE).

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation de ces certifications pour la session 2023.

1 NIVEAUX DES CERTIFICATIONS PRESENTEES

Les certifications en allemand (DSD I1) et en espagnol (DELE2) attestent du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) du CECRL.

La certification en anglais (Cambridge English Certificate) atteste du niveau B2 (utilisateur indépendant), avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) du CECRL.

2 PUBLIC D'ELEVES CONCERNES

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées **aux élèves volontaires et qui s'engagent à se présenter à toutes les épreuves** des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

2.1 Certification en langue allemande

- Élèves en classe de seconde et de première des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence).
- Élèves en classe de première et de terminale des lycées professionnels.
- Élèves en classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand, ou élèves proposés par leur professeur.
- Élèves des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

2.2 Certification en langue anglaise

- Élèves en classe de terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques, professionnels et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence).
- Élèves en classe de terminale des sections internationales anglophones : britanniques, américaines et australiennes.
- Élèves en classe de terminale inscrits dans les enseignements de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales LLCER anglais et LLCER anglais, monde contemporain.

2.3 Certification en langue espagnole

- Élèves en classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence).
- Élèves en classe de première des sections européennes d'espagnol des lycées professionnels.

2.4 Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la division des examens et concours (DEC) de son académie le plus tôt possible, et **au plus tard le vendredi 9 décembre 2022**, délai de rigueur, en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés.

Les organismes certificateurs transmettront directement aux établissements les **sujets en braille**. Pour les autres sujets aménagés, la DEC informera la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés sont nécessaires. Une fiche récapitulative par sujet aménagé, ainsi qu'un tableau récapitulatif par langue seront adressés aux DEC suite à la publication de cette note.

Ces documents devront impérativement parvenir à la DGESCO pour le **vendredi 9 décembre 2022** dernier délai afin de garantir la livraison des sujets pour les épreuves. Au-delà de cette date, la mise à disposition des sujets adaptés ne pourra pas être garantie.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire du 8 décembre 2020 parue au BOEN n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure, adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

3 FORMATION POUR LES FORMATEURS ET LES PROFESSEURS

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases.

Une phase nationale, qui réunit les corps d'inspection et les formateurs, se tient avec le concours des organismes certificateurs.

- Le module de formation pour la certification en langue allemande sera hybride, avec un temps en présentiel au Goethe Institut Paris, sur quatre demi-journées réparties les mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022, auxquelles s'ajoute un module à distance d'une demi-journée courant janvier 2023.
- Le module de formation pour la certification en langue anglaise se tiendra en présentiel sur quatre demi-journées réparties les mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2022.
- Le module de formation pour la certification en langue espagnole se tiendra à l'Institut Cervantès de Paris sur quatre demi-journées réparties les jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2023.

Une phase académique, animée par les corps d'inspection et formateurs ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des professeurs.

Les établissements qui souhaitent inscrire des élèves à la certification en anglais doivent compter au moins deux professeurs d'anglais habilités à la certification CEC B2. Un courrier a été envoyé dans tous les établissements en septembre 2022 à ce sujet notamment. Dans le cas contraire, ils devront veiller à faire inscrire des professeurs à la formation (à public désigné) en **début d'année 2023**.

Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme Stéphanie Borde-Piarrou, IA-IPR d'anglais responsable du dossier (stephanie.borde-piarrou@ac-aix-marseille.fr).

Les professeurs qui souhaitent inscrire leurs élèves aux épreuves de la certification en allemand et qui n'ont pas encore bénéficié d'une formation doivent obligatoirement participer à une journée de formation qui aura lieu le **jeudi 1 décembre 2023 au collège Campra à Aix-en-Provence**. Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme Almuth BASSIER (almuth.bassier@ac-aix-marseille.fr).

Les professeurs qui souhaitent inscrire leurs élèves aux épreuves de la certification en espagnol et qui n'ont pas encore bénéficié d'une formation doivent obligatoirement participer à une journée de formation qui aura lieu le **vendredi 6 janvier 2023 au collège Arc de Meyran à Aix-en-Provence**. Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme Eva Hernandez-Escanez (eva.hernandez-escanez@ac-aix-marseille.fr).

4 INSCRIPTIONS DES ELEVES

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement par l'application **CYCLADES** pour les 3 langues, **du lundi 21 novembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022**. **Au-delà du 9 décembre 2022**, aucune inscription ne sera acceptée (sauf situation particulière telle que déménagement par exemple).

De même, sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

4.1 MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions de vos élèves se font avec l'application **cyclades** (via le portail ARENA établissement)

The image displays two screenshots of web portals. The top screenshot shows the ARENA portal with the 'Gestion des candidats (CYCLADES)' link circled in blue. The bottom screenshot shows the Cyclades portal with three domain selection buttons: DNB, EA, and CL. A blue callout box with a curved arrow points to the EA button, containing the text: 'Je sélectionne le domaine, si mon établissement en gère plusieurs. Sinon, je suis directement redirigé sur la page d'accueil du portail.' Below this is a blue button labeled 'Connexion au portail établissement' and a screenshot of the Cyclades application interface.

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/arena/>

Pour cette session, un **export de votre base élève SIECLE-BEE vers Cyclades** est possible, toutes les fiches procédures relatives à l'inscription vous ont été transmises le jour de l'ouverture du registre.

5 DEROULEMENT DES EPREUVES

5.1 DOCUMENTS-SUPPORTS DES EPREUVES

Les documents supports des épreuves (orales et écrites) pour toutes les langues seront mis à votre disposition dans les DSDEN et au Rectorat (pour les établissements du département 13 hors Marseille et limitrophes du 84) entre le 25 et le 30 janvier 2023.

Les pistes audio au format VLC seront accessibles sur une plateforme sécurisée dans les conditions qui vous seront précisées dès que possible par le bureau des sujets.

Les sujets sont confidentiels comme tout sujet d'examen. En aucun cas ils ne doivent être ouverts avant les épreuves.

5.2 DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES ET ORALES

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite. Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

- **Les épreuves écrites collectives** (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite)

Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes permettant l'écoute des fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier le bon fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- **Les épreuves orales**

Pour les tests d'expression orale, **deux professeurs** sont nécessaires pour chaque interrogation, quelle que soit la langue. Ils sont choisis dans l'établissement sur désignation du chef d'établissement **parmi les professeurs ayant bénéficié de la formation.**

La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement sous une forme laissée à son initiative.

A l'issue des épreuves d'expression orale, les professeurs interrogateurs devront saisir les notes sur CYCLADES.

Ils devront également envoyer les fiches d'évaluation et les bordereaux de notation correspondants dans un centre de correction.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève pendant l'année en cours.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

6 CALENDRIER DES EPREUVES

6.1 TESTS COLLECTIFS ECRITS (COMPREHENSION DE L'ORAL, COMPREHENSION DE L'ECRIT ET EXPRESSION ECRITE)

Les dates et horaires sont publiés au BOEN du 9 septembre 2021 et chaque établissement doit s'y conformer.

Pour les 3 langues : **le jeudi 9 mars 2023**

- Allemand : 9h00-12h
- Anglais : 9h00-13h00
- Espagnol : 9h00-11h45

6.2 TESTS ORAUX (EXPRESSION ORALE)

Pour les 3 langues : **Entre le mardi 1^{er} février 2023 et le jeudi 31 mars 2023**, la date étant laissée à l'initiative de chaque établissement.

7 CORRECTIONS DES TESTS ECRITS

7.1 COMPREHENSION DE L'ORAL ET COMPREHENSION DE L'ECRIT

La correction des épreuves écrites de compréhension de l'oral et de compréhension écrite **se tiendra dans chaque établissement ayant fait passer ces épreuves.**

Les tests seront corrigés par des professeurs de l'établissement ayant bénéficié de la formation académique désignés et convoqués par le chef d'établissement.

Les correcteurs (par groupe de 2) seront chargés de la saisie des notes. Leur vigilance est requise lors de cette étape afin d'éviter tout risque d'erreur.

7.2 EXPRESSION ECRITE

Les tests d'expression écrite feront l'objet d'une **correction en commun** sur site académique **pour les trois langues.**

La date et le lieu de ces corrections sont fixés comme suit :

Langue	Lieu des corrections	Dates et horaires
ALLEMAND	Lycée Saint-Charles Marseille Lycée Zola, Aix-en-Provence	Jeudi 30 mars 2023 9h00-17h00 Vendredi 7 Avril 2023 9h00-17h00
ANGLAIS	Lycée Victor Hugo Marseille Lycée René Char Avignon	Vendredi 17 mars 2023 09h00-17h00
ESPAGNOL	Lycée Aubanel Avignon	Lundi 3 avril 2023 09h00-17h00

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Pour l'espagnol, les correcteurs devront se munir du « manuel pour les examinateurs ».

NB : Les enseignants qui seront convoqués pour la correction de l'épreuve d'expression écrite devront apporter les copies d'élèves de l'expression écrite et les trois bordereaux de notation des épreuves écrites sur les lieux de correction des épreuves.

Attention : Les **établissements** ayant fait passer les tests de la certification et **qui n'ont pas d'enseignants** convoqués doivent transmettre les copies au centre de correction (pour l'anglais et l'espagnol) ou au Rectorat à l'attention de Monsieur Chlemaire (pour l'allemand) **par tout moyen sécurisé**, en veillant à respecter le délai d'acheminement des copies par rapport aux dates de correction.

En cas de changement de centre de correction, les enseignants doivent adresser, sous couvert de leur chef d'établissement, un mail à Monsieur Olivier CHLEMAIRE (olivier.chlemaire@ac-aix-marseille.fr) au minimum 15 jours avant le début des corrections.

Pour rappel : les épreuves écrites de compréhension de l'oral et de compréhension de l'écrit, sous forme de QCM, seront corrigées par les professeurs évaluateurs au sein de leur établissement ; les notes devront être saisies au plus tard sur CYCLADES le **vendredi 15 avril 2023**. Comme stipulé dans le 7.2 l'épreuve d'expression écrite fera l'objet d'une correction sur site (cf. dates supra).

8 SAISIE DES NOTES

8.1 DIFFUSION DES BORDEREAUX DE NOTATION

Les bordereaux de notation seront mis à disposition dans l'application **CYCLADES ETABLISSEMENT** début février (un mail vous sera alors adressé pour vous expliquer la procédure).

8.2 NOTATION ET SAISIE DES NOTES

Les notes seront transcrites sur les bordereaux de notation fournis par le Rectorat puis saisies dans l'application CYCLADES (<https://exacyc.orion.education.fr/cyccorrecteur>) à l'aide d'identifiants et mots de passe inscrits sur les bordereaux.

Ces notes seront saisies par les évaluateurs et/ou les correcteurs, selon les modalités suivantes :

Epreuve	Lieu de saisie des notes	Date de saisie
Expression orale	Dans l'établissement d'origine	Dès la fin des corrections sur place et à l'issue de l'épreuve orale, <u>au plus tard le vendredi 15 avril 2023</u> .
Compréhension de l'oral		
Compréhension écrite		
Expression écrite	Site de la correction en commun	<i>A l'issue de la correction en commun pour chacune des langues</i>

9 DIFFUSION DES RESULTATS

Pas de publication de type PUBLINET.

Pour la certification en allemand, la DEC transmettra aux établissements les listes des résultats de leurs élèves, uniquement après le jeudi 12 mai 2023, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en anglais et espagnol, les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale, seront transmis aux lycées **à partir** du lundi 21 août 2023.

10 ATTESTATIONS ET DIPLOMES

Pour la session 2022 :

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la session 2022, la DEC doit faire parvenir sa demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2022, via le formulaire dédié.**

Pour la session 2023 :

Tout élève ayant validé au moins le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Les attestations en langue allemande seront éditées par les DEC.

Les attestations en langue espagnole et anglaise seront éditées par les organismes certificateurs.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe – organisation annuelle des certifications en langue vivante étrangère pour la session 2023

Attestations et diplômes pour la session 2022	
Septembre/octobre 2022, les DEC ont reçu les diplômes et les attestations pour la session 2022.	
Demande de modifications des attestations et diplômes pour la session 2022	⇒ jusqu'au 31 décembre 2022.

Séminaires de formation pour la session 2023	
Pour la certification allemande	⇒ 16-18 novembre 2022 Institut Goethe Paris
Pour la certification anglaise	⇒ 22-24 novembre 2022
Pour la certification espagnole	⇒ 12-13 janvier 2023 Institut Cervantès Paris

Demandes spécifiques, inscriptions et sujets pour la session 2023	
Demandes pour les élèves en situation de handicap	⇒ 9 décembre 2022 au plus tard
Inscriptions aux épreuves des certifications pour la session 2023 pour les langues allemande, anglaise et espagnole	⇒ du lundi 21 novembre au vendredi 9 décembre 2022 par l'application Cyclades pour toutes les langues
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	⇒ mardi 13 décembre 2022

Épreuves pour la session 2023	
Épreuves orales pour les langues allemande, anglaise et espagnole	⇒ entre le mercredi 1 ^{er} février et le vendredi 31 mars 2023
Épreuves écrites pour les langues allemande, anglaise et espagnole	⇒ jeudi 9 mars 2023

Transmission des notes pour la session 2023	
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	⇒ vendredi 12 mai 2023

Attestations et diplômes pour la session 2023	
Pour la certification en langue allemande : édition et transmission par les DEC	⇒ vendredi 12 mai 2023
Pour les certification en langue anglaise et espagnole : édition par les organismes certificateurs et transmission par les DEC	⇒ lundi 21 août 2023

DGESCO C1-3
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : muriel.surroz-bost@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07